



Chardonne, le 22 août 2022

Municipalité de Chardonne



Préavis n° 08/2022-2023 relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 288'000.- pour l'amélioration du réseau d'eau potable, de la défense incendie et l'assainissement du chemin du Bugnon

Au Conseil communal de Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande **de crédit de réalisation** pour l'amélioration du réseau d'eau potable, de la défense incendie ainsi que l'assainissement du chemin du Bugnon.

Sur la base d'une demande du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) et d'un constat visuel des chaussées dans l'emprise de cette demande, ce projet s'étend sur 450m de fouille et 650m² de réfection de surface.

DESCRIPTIF DU PROJET

Eau potable

Le Service Intercommunal de Gestion (ci-après SIGE) se charge du traitement des eaux usées et de la distribution en eau potable pour la majorité des communes de la Riviera dont la commune de Chardonne.

Dans le but d'améliorer le réseau de distribution d'eau potable et la défense incendie sur la commune, le SIGE prévoit la réalisation d'un nouveau bouclage entre le chemin du Bugnon et le chemin des Combes sur la commune de Corseaux (via le chemin du Chesaux).

Cette nouvelle conduite en PE (polyéthylène) Ø200mm sera mise en service sur une longueur d'environ 450m. Chaque branchement privé sera également repris jusqu'en limite du domaine public.

De plus et pour le bon fonctionnement du réseau, une chambre de réduction de pression enterrée devra être réalisée « En Chesaux » sur le DP n° 40.

Le tracé retenu traverse de nombreuses parcelles privées. Le SIGE se charge d'obtenir l'accord des différents propriétaires, les démarches sont en cours. En fin de travaux, des servitudes pour passage de conduite seront établies et inscrites au registre foncier.

Selon la convention du 16 avril 2004 signée entre le SIGE et les communes, la participation financière communale s'élève, pour ce genre de travaux, à 50% des coûts des travaux de génie civil. Cette participation est due à l'augmentation de la capacité de défense incendie ne répondant actuellement plus aux exigences de l'ECA. Les coûts de l'appareillage sont pris en charge par le SIGE à 100%.

De plus, dans le cas précis, ce nouveau bouclage profitera à la commune de Chardonne mais également à la commune de Corseaux. Cette augmentation de capacité sera favorable à la borne hydrante (BH) n° 3003 située sur la commune de Chardonne et aux BH n°s 2061 et 2062 situées sur la commune de Corseaux.

De ce fait, les coûts de la participation publique aux travaux de génie civil seront répartis entre les communes de Chardonne et de Corseaux, en fonction du nombre de bâtiments bénéficiaires.

Sur un total de 26 bâtiments, 13 se situent sur la commune de Chardonne et 13 sur la commune de Corseaux, soit une répartition des coûts de 50% pour chaque commune.

Cette répartition des coûts a été validée par chaque Municipalité et une demande de crédit a été déposée également auprès du conseil communal de Corseaux.

La commune de Chardonne sera la commune pilote de ce projet, elle paiera l'entier des coûts des travaux et refacturera à la commune de Corseaux le montant de sa participation financière, sur la base de la facture finale de l'entreprise. (montant de la participation financière de la commune de Corseaux estimé à CHF 67'000.- HT).

Pour terminer, ces travaux seront subventionnés par l'ECA, un dossier leur sera envoyé avant le début des travaux (taux de subventionnement estimé à 10% du coût de la part communale)

Chaussée

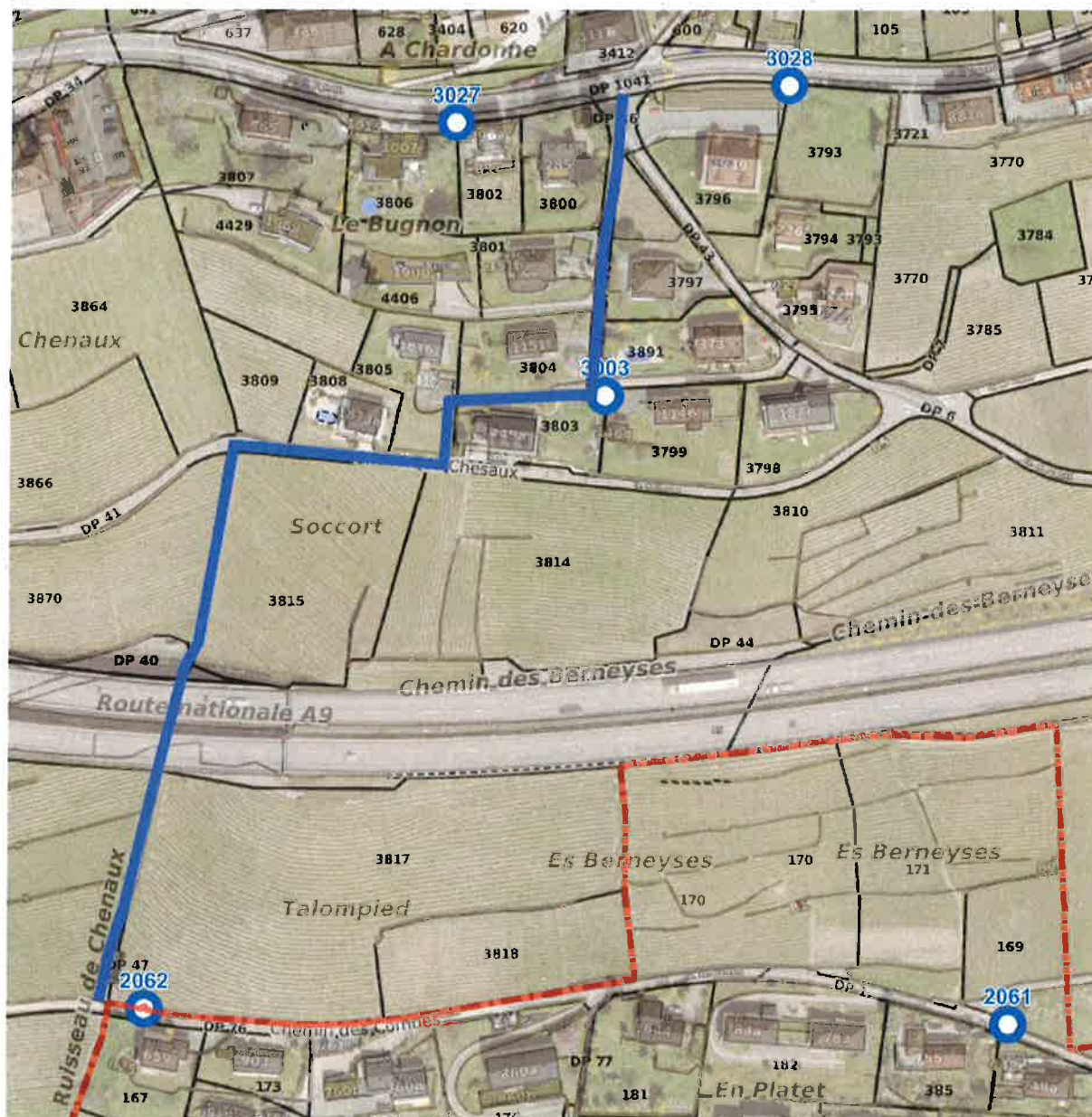
Une fois le projet SIGE réalisé, une réfection complète de la chaussée du chemin du Bugnon est nécessaire.

L'enrobé bitumineux existant en mauvais état sera démoli et remplacé par un ACT 16 S de 70mm d'épaisseur.

Services industriels

Dans le périmètre du projet, une demande d'intentions a été transmise à l'ensemble des services industriels (Romande Energie, Swisscom, UPC-Sunrise, CICG,...). Des interventions ponctuelles seront exécutées.

SITUATION GENERALE



PLANIFICATION PRÉVISIONNELLE

Les objectifs principaux sont de pouvoir réaliser les travaux en coordination avec les services industriels présents dans l'emprise de l'étude, de limiter au maximum les perturbations pour les différents propriétaires et exploitants de parcelles viticoles et d'entretenir une coordination avec un projet réalisé par l'OFROU (assainissement des ponts de l'autoroute A9 – DP n° 45).

D'entente entre les différentes parties (Bureau Technique Intercommunal (BTI), SIGE, OFROU, MCR & Associés Sàrl,...), la planification prévisionnelle suivante peut être donnée :

- | | |
|--|----------------------|
| • Vote du préavis par le Conseil communal de Corseaux | Septembre 2022 |
| • Vote du préavis par le Conseil communal de Chardonne | Décembre 2022 |
| • Début des travaux | Fin 2022, début 2023 |
| • Durée approximative des travaux | ~ 5 mois |

COÛTS

Le devis général a été établi sur la base d'un appel d'offres public en procédure sur invitation concernant les travaux de génie civil, conformément à la législation sur les marchés publics (LVPM).

Les critères d'adjudication ainsi que leurs coefficients de pondération (exprimés en %) retenus pour l'évaluation des offres sont les suivants :

	Critères	Coefficient
1	Prix d'achat et prix d'utilisation	65%
2	Mesures en faveur du développement durable	5%
3	Méthodologie et planification	20%
4	Références	10%

Après analyse des quatre offres reçues, le coût des travaux présenté se base sur l'offre économiquement la plus avantageuse (arrondi). Ce marché sera adjugé à l'entreprise Cornaz-Fontanellaz Construction SA à Saint-Légier – La Chiésaz, sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal.

Travaux de génie civil

- Installation de chantier et régie	CHF	3'000.-
- Réfection de la chaussée	CHF	70'000.-
- Canalisations diverses	CHF	20'000.-
- Participation publique au projet SIGE	CHF	134'000.-

Total travaux de génie civil HT CHF **227'000.-**

Travaux généraux

- Remplacement d'une borne hydrante	CHF	10'000.-
- Signalisation et marquages	CHF	2'000.-

Total généraux HT CHF **12'000.-**

Contrôles techniques

- Contrôle caméra canalisations fin de travaux	CHF	2'000.-
- Laboratoire d'essais (essais routiers pour évacuation)	CHF	3'000.-

Total contrôles techniques HT CHF **5'000.-**

Total intermédiaire

Divers et imprévus (environ 5%) HT CHF **12'000.-**

Total des travaux HT CHF **256'000.-**

- Ingénieur civil, direction générale	HT	CHF	9'500.-
- Honoraires géomètre	HT	CHF	1'000.-
- Frais de reproduction	HT	CHF	500.-

Total des honoraires et frais HT CHF **11'000.-**

Sous-total général HT CHF 267'000.-

TVA au taux de 7.7 % arrondi CHF 21'000.-

MONTANT TOTAL TTC CHF **288'000.-**

Estimation des conséquences du projet sur le budget communal annuel :

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

Années	2022	2023	2024	2025 et ss
Charges d'intérêt	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissement	0.00	0.00	0.00	0.00

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chardonne

- vu le préavis n° 08/2022-2023 du 22 août 2022 relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 288'000.00 pour l'amélioration du réseau d'eau potable, de la défense incendie et l'assainissement du chemin du Bugnon
- oui le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- oui le rapport de la commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'amélioration du réseau d'eau potable, de la défense incendie et l'assainissement du chemin du Bugnon,
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 288'000.00 à amortir par prélèvement d'un montant de CHF 288'000.00 sur la réserve portée au bilan sous no 9282.04 « Fonds de réserve assainiss. EC-EU».
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie jusqu'à un montant maximum de CHF 288'000.00.
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


F. Neyroud




L. Hondzo

Municipal délégué : M. Yves Genton

Annexes :
1 plan du projet
1 extrait Cartoriviera des bâtiments bénéficiaires sur les communes



INGENIEURS CIVILS
Mannard - Charotton - Rossier

MCR & Associés Sàrl.
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tel. 021 / 921.58.74
www.mcr-ingenieurs-civils.ch
E-mail : info@mcr-ing.ch

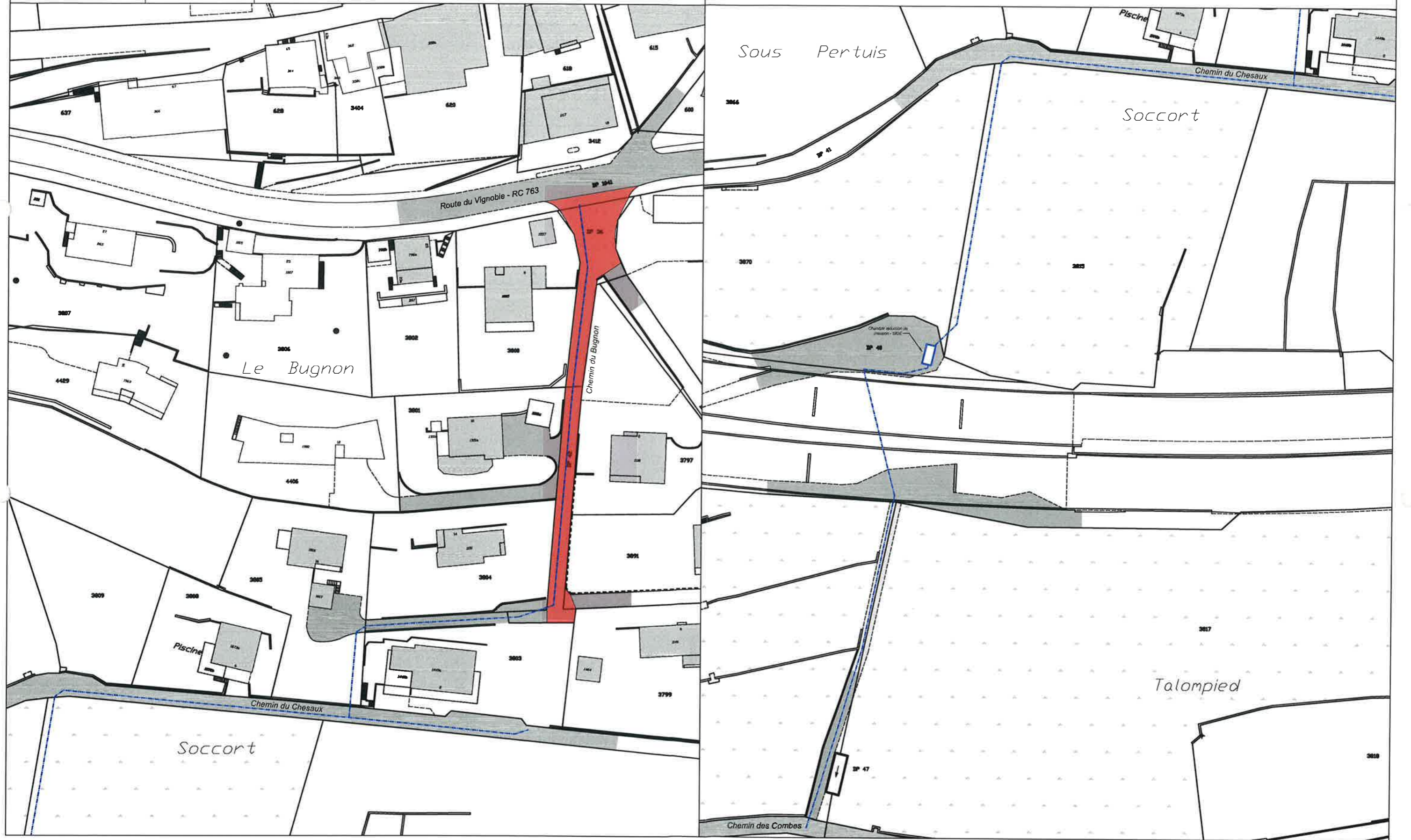
PREAVIS	
Sans échelle	
date	18.07.2022
dess.	RG
Vers.	V1
20.79.39-08.01	

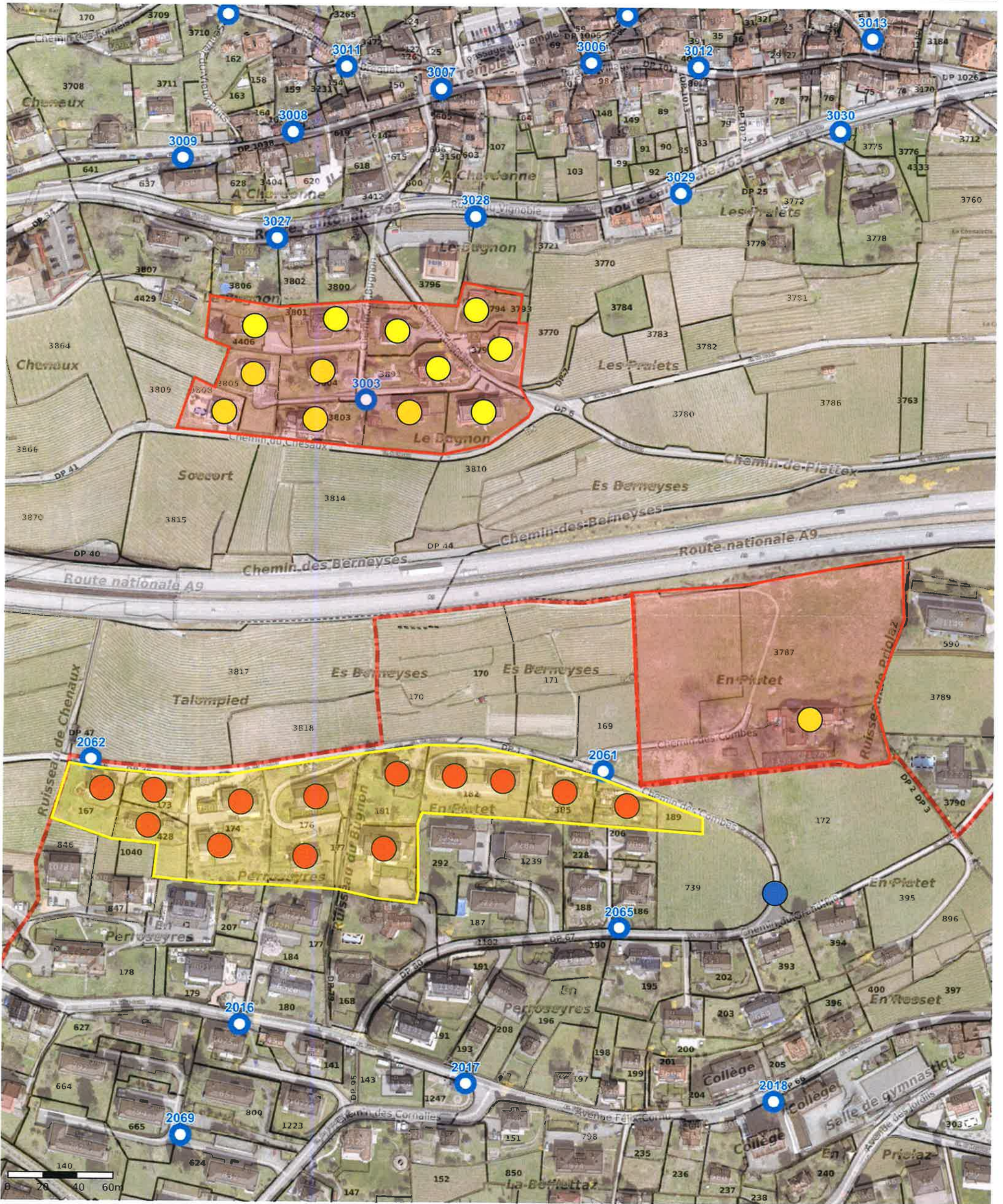
SIGE et Commune de Chardonne
Interconnexion - Route du Vignoble et Chemin des Combes

Plan pour préavis

Légende

- Surface réfectionnée - Enrobé bitumineux
- Nouvelle conduite SIGE - Tracé indicatif





© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreet:Map – Informations dépourvues de foi publique



Echelle : 1:2'000
Coordonnées : 2'553'024 / 1'147'148
Date d'impression : 07.07.2022